



ROANNAISE DE L'EAU

63 rue Jean Jaurès - CS 30215 42313 Roanne Cedex 04 77 68 54 31 - dtechnique@roannaise-de-leau.fr

www.roannaise-de-leau.fr



La subvention de Roannais Agglomération pour le déraccordement des eaux claires parasites du réseau public d'assainissement collectif unitaire



La subvention de Roannais Agglomération est un dispositif financier venant aider les propriétaires privés à déraccorder les eaux pluviales du réseau d'assainissement public.

PRINCIPE

- La subvention représente 30% du montant TC des travaux, est plafonnée à 30 €/m² de surface imperméabilisée déraccordée et plafonnée à 1000€ par branchement sur 5 ans.
- Le montant attribué après notification d'attribution d'aide ne pourra pas être révisé à la hausse.
- Elle est versée en fin de travaux après avis favorable de Roannaise de l'Eau et à la réception de la facture acquittée.

CONDITIONS D'ELIGIBILITE

Le branchement doit être existant (pas de subvention pour les travaux pour une construction neuve)
Les travaux doivent apporter une amélioration par temps de pluie (déraccordement des eaux pluviales
du réseau d'assainissement public).

LES PIECES A FOURNIR POUR LE DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION

					,
	Mandat	remoli	Δt	CIC	na
_	Managi		\sim 1	SIG	-10

- ☐ Fiche schéma des travaux
- □ 2 devis d'entreprises différentes pour la réalisation des travaux
- □ Relevé d'identité bancaire

MODALITES

Roannaise de l'Eau est le seul interlocuteur entre le particulier et Roannais Agglomération.

 Prendre contact avec le Service technique pour vérifier l'éligibilité de la demande de déraccordement.

Roannaise de l'Eau - Service Technique - 63 rue Jean Jaurès - CS 30215 - 42313 Roanne Cedex Tél : 04 77 68 54 31 (choix 2) - E-mail : <u>contact@roannaise-de-leau.fr</u>

- **2) Un diagnostic branchement préalable** doit être réalisé par le Service Contrôle de branchement. A l'issue de ce diagnostic, un compte-rendu de visite vous sera adressé.
- 3) Déposez votre dossier complet auprès du service Technique qui le valide et l'enregistre.
- 4) Dès réception du courrier de notification vous informant de l'attribution d'aide, vous pouvez engager les travaux avec l'entreprise de votre choix dans un délai de 24 mois à compter de la date du courrier de notification. Notez la mention « bon pour accord » et signez le devis.
- 5) **Avant remblaiement**, vous devez prendre contact avec Roannaise de l'Eau pour un contrôle obligatoire de la bonne exécution des travaux.
- 6) La subvention est versée en fin de travaux par Roannaise de l'Eau après avis favorable du service et après réception des justificatifs ci-dessous :
 - une copie du devis accepté, daté et signé avec la mention « BON POUR ACCORD »
 - une copie des factures acquittées des travaux

IMPORTANT

- En aucun cas les travaux ne doivent débuter avant la notification de la subvention.
- Les travaux doivent obligatoirement être réalisés par un professionnel.
- Le propriétaire reste responsable des travaux et de l'entreprise qu'il choisit pour les réaliser.







Je soussigné(e)	Madame, Monsieur:					
Demeurant à : .						
suivante		des eaux claires parasites à la parcelle, à l'adresse				
		ar Roannaise de l'Eau) :				
Référence(s) co	adastrale(s) des parcelles :					
• Certifie	que la dépense est d'un montant prév	visionnel de € TTC de travaux :				
Devis n°	Les tro	avaux seront réalisés par;				
• Déclare	être propriétaire de l'habitation ;					
 Déclare être informé(e) des aides que je suis susceptible de recevoir de la part de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne au titre de l'opération citée en objet et des conditions à satisfaire pour y accéder; 						
et perc		r mon compte à ROANNAISE DE L'EAU pour solliciter subvention afférente à l'opération susvisée, avant				
o i o i	 ne pas engager l'opération citée en objet (acceptation d'un devis) avant d'avoir reçu l'notification m'y autorisant (dans le cas contraire, aucune aide ne sera attribuée); informer Roannaise de l'Eau des éventuelles autres aides publiques perçues (Conse Départemental); à solliciter le service technique avant remblaiement pour le contrôle de réalisation de travaux; 					
	assurer l'entretien nécessaire pour g dispositif d'infiltration des eaux pluvial	arantir le bon fonctionnement et le bon usage du les qui va être mis en place ;				
A	, le	A Roanne, le				
M	propriétaire de l'installation	M. le Président de Roannais Agglomération				
Signature:		Signature :				

Roannaise de l'Eau intervient sur la compétence Assainissement pour le compte de



SCHEMA DES TRAVAUX DE DERACCORDEMENT DES EAUX CLAIRES PARASITES PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF UNITAIRE



Demandeur	
Nom:	Prénom :
Adresse:	
Commune:	Code postal :
Téléphone:	Portable:
Courriel:	
Travaux	
N° PDI (point d'installation) :	
Adresse des travaux :	
Commune:	Code postal :
Schéma des travaux	
Fait à,	Signature du demandeur :
le	
	1

Roannais Agglomération - Demande de subvention ECP – 2023